



Immatriculation

Qu'est ce qu'une immatriculation ?

Une immatriculation est un numéro sportif attribué à votre cheval. Il existe deux types d'immatriculation. Une immatriculation gratuite et une immatriculation payante.

- **L'immatriculation gratuite :**
Vous permet de vous inscrire via Equibel dans les concours de niveaux de base ne demandant pas d'immatriculation payante. Il s'agit d'un numéro que votre cheval conservera toute sa vie. Lorsque vous souhaitez monter dans un niveau supérieur, il suffira d'effectuer le paiement en utilisant ce même numéro.
- **L'immatriculation payante :**
L'immatriculation de votre cheval est à vie, lorsque vous achetez un cheval et que vous souhaitez faire un changement de propriétaire vous conserverez ce même numéro. Si votre cheval dispose déjà d'une immatriculation gratuite vous conservez ce numéro.

Pourquoi doit-on immatriculer son poney ?

L'AFSCA a publié un arrêté royal en date du 10 juin 2014, d'application le 18/07/2014, relatif aux conditions pour le transport, le rassemblement et le commerce d'animaux agricoles. Parmi les nombreux articles que compte cet arrêté, il est maintenant imposé qu'un registre contenant une liste détaillée de tous les équidés présents lors d'un concours soit conservé sous quelque forme que ce soit pour une durée de 5 ans.

Le seul moyen d'établir ce type de fichiers est d'imposer l'immatriculation gratuite ou obligatoire à tous les chevaux/poneys participant à des concours gérés par la LEWB. Il en va de même pour tout concours international.

Qui doit immatriculer son poney ?

Le propriétaire du poney. Dans quel cas ? Voir tableau ci-dessous :

Tableau Catégories Belge 2016				
Catégorie	Licence	Années	Jeux Joués	Immatriculation poney
Minimes -12 A	O1	2004	Débutants	Gratuite
Minimes -12 B	O1	2004	Confirmés	Gratuite
-14	O2	2002	Confirmés	Gratuite
Jeunes -17 Débutants	O1	1999	Débutants	Gratuite
Jeunes -17 confirmés	O2	1999	Confirmés	Gratuite
Mounted Débutants	O1		Débutants	Gratuite
Mounted confirmés	O2		Confirmés	Gratuite
Experts	O3		Tous	Payante



Comment immatriculer mon cheval ?

- *Immatriculation via Equibel*

Vous pouvez mettre votre cheval en ordre d'immatriculation directement en ligne sur le site www.equibel.be – immatriculation

- 1) Votre cheval a déjà un numéro d'immatriculation « gratuit », dans ce cas vous devez aller sur « Mettre en ordre une immatriculation » suivre les instructions jusqu'au paiement.
 - 2) Votre cheval n'a pas encore de numéro d'immatriculation. Vous devez vous munir de son carnet et de son numéro de puce (micro chips). Vous devez aller sur « nouvelle immatriculation » et suivre la procédure.
- *Vous n'avez pas d'ordinateur et vous souhaitez utiliser le format papier.*

Contactez la FRBSE au 02/478.50.56 pour recevoir les documents d'immatriculation, il vous en coûtera 25 euros de supplément.

Comment faire reconnaître mon cheval en tant que PONEY ? (pour info, non obligatoire)

Sur le site <https://www.equibel.be/prg/general/immatriculations.php> vous trouverez la liste des vétérinaires officiels qui peuvent toiser votre poney. Le certificat doit être renvoyé à la FRBSE.

Votre poney doit être toisé chaque année jusqu'à l'année où il atteint l'âge de 8 ans. Si vous faites une nouvelle demande pour un poney de 8 ans et plus un seul document doit être envoyé.

Comment effectuer un changement de propriétaire ? (pour info)

En allant sur le site <https://www.equibel.be/prg/general/immatriculations.php> vous trouverez le document « document de changement responsable ». Ce document est à renvoyer à la FRBSE. Le paiement doit être effectué en même temps que la demande selon les modalités précisées sur le document.